



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E62778

VALABLE JUSQU'AU

04/10/2025

ÉDITÉ LE

18/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/01/1993

Forme juridique : SAS

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 93 B 124

Siret : 390 003 697 00039

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4020804

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1202722

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1202722

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2024

Raison sociale : FRANCOIS PINA SARL

5 RUE DE VIEUX-THANN
68700 CERNAY

Téléphone : 03 89 75 60 08

Portable : 06 08 03 92 20

Site Internet : www.francoispina.fr

E-mail : fpina@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
TINOLY (852 356 377) / VOINOT NICOLAS PRÉSIDENT

Fax : 03 89 75 60 56

Effectif moyen : 20

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	22/05/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	29/11/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	05/10/2023
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Plombier)	29/11/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	29/11/2021
o Chaudière bois	29/11/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	29/11/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.